Le temps de préparation est de 20 minutes.

Chaque sujet est composé de trois textes

Le passage à l'oral, d'une durée totale de 10 minutes, se décompose en deux étapes successives : la présentation de votre analyse (5 min) suivie d'un échange avec le jury (5 min).

Pour la présentation :

- Enoncez le thème général du sujet.
- Pour chaque texte, présentez les arguments principaux et la/les problématique(s) associée(s).
- Faites la synthèse des informations contenues dans les trois documents et mettez-les en perspective.

Le jury échangera ensuite avec vous sur des questions relatives au sujet.

Ouest-France, Louis ROCHE, Publié le 08/05/2025

« La filière est en crise » : le réemploi du textile sarthois en danger face à la fast-fashion

À La Flèche (Sarthe), l'association Monde solidaire repose en grande partie sur la vente de vêtements de seconde main. Face à l'importance prise par la fast-fashion, la filière du réemploi textile en France est en crise et l'association n'y échappe pas.

Cette dernière se matérialise notamment par l'arrêt d'activité de la société Emmarel, qui s'occupait de collecter les vêtements trop abîmés pour être réemployés, et l'arrêt d'Écotextile.

Chaque semaine, quatorze tonnes de vêtements sont collectées. « C'est un chiffre qui augmente de plus en plus. D'après les projections, on devrait passer à 21 tonnes par semaine d'ici cinq ans. » Un chiffre qui s'explique par l'explosion de la fast-fashion en France depuis 2022.

Si l'augmentation des dons pourrait être vue comme une bonne chose, il y a plusieurs problèmes : « Lorsque l'on nous donne des vêtements tachés, troués ou humides, on ne peut pas le revendre au magasin, avant c'était collecté par Emmarel mais plus maintenant. » Le second problème est lui lié à la fast-fashion. « Avant, le textile était réutilisé ou réemployé. Maintenant, les débouchés sont bloqués car il y en a trop et la qualité n'est pas suffisante pour être réemployée », assure la directrice.

Monde solidaire a déjà identifié des solutions à son échelle même si elle « n'y arrivera pas si des décisions ne sont pas prises à l'échelle nationale ». Parmi celles-ci : La sensibilisation auprès des donateurs et des consommateurs ; l'installation d'un espace petits défauts pour vendre des vêtements abîmés mais réparables et l'extension de l'espace mercerie qui interviendra mi-mai ; ou encore ouvrir le magasin plus souvent à partir de septembre. Autre solution envisagée, la création, à long terme, d'un espace industriel d'effilochage du textile derrière les locaux.

Le Monde, Julia Faure, dimanche 30 avril 2023

Les marques de "fast fashion" sont responsables de la pollution causée par leurs vêtements

L'Afrique est devenue la poubelle de nos vieux vêtements. Rapports, documentaires, reportages nous ont décrit ces derniers mois une situation insoutenable : des plages du Ghana jonchées de déchets textiles en provenance d'Europe, une mégadécharge saturée de vêtements au Kenya, la dissémination de fibres plastiques dans l'environnement, mettant en danger la santé des populations locales et les milieux aquatiques…

L'Europe exporte plus de trois fois plus de vêtements usagés qu'au début des années 2000, alerte l'Agence européenne de l'environnement. Chaque année, des milliards de vieux vêtements occidentaux sont débarqués en Afrique ou en Asie. A elle seule, la France en exporte un demi-milliard.

A l'origine de ce déluge textile : la « fast fashion », désormais détrônée par l'ultra fast-fashion des sites de vente en ligne. Leur succès commercial s'appuie sur des prix dérisoires, mais aussi sur une stratégie d'incitation incessante à la consommation. La démesure de l'offre en est l'une des composantes, lorsque des milliers de nouvelles références sont mises en ligne chaque jour, créant autant de besoins artificiels.

En plus de ses impacts sociaux et environnementaux dramatiques lors de la phase de fabrication, la surproduction textile génère une quantité de déchets que nous, pays occidentaux, ne sommes pas en mesure de prendre en charge.

La liste des victimes de la fast fashion ne fait que s'allonger de jour en jour : ouvrières au Bangladesh, population au Ghana, mais aussi des enseignes comme Camaïeu ou Kookaï, dont l'équilibre économique est mis en péril par le déferlement des vêtements bas de gamme de la fast fashion. Et, quant à eux, les acteurs du tri et de la collecte sont non seulement mis en cause pour une pollution qui n'est pas de leur fait, mais les milliers d'emplois souvent en réinsertion qu'ils génèrent s'en trouvent menacés.

Julia Faure est la cofondatrice d'une marque de vêtements éthiques

Carenews, publié le 21 mai 2025, Mise à jour le 21 mai 2025, Elisabeth Crépin-Leblond

L'éco-score textile prochainement déployé en France

La méthodologie de l'Écobalyse élaborée par l'État doit être déployée en France d'ici à la fin de l'année. Fonctionnant à partir de points cumulatifs, elle vise à informer le consommateur sur l'impact environnemental des vêtements depuis sa fabrication jusqu'à la fin de sa vie. Elle peut également pousser les marques à s'améliorer.

Son application doit être accompagnée du vote de la loi anti fast fashion, inscrit à l'ordre du jour du Sénat pour le 10 juin. Ce texte pourrait notamment lier à l'affichage environnemental à venir, un système de bonus-malus fiscal à destination des entreprises du textile.

Plusieurs critères environnementaux sont ainsi pris en compte par l'Écobalyse : impact carbone, pollution de l'eau, rejets de microplastique, impact sur la biodiversité… Plus le score du vêtement est élevé, plus son impact négatif sur l'environnement est jugé important.

En offrant une méthode de calcul du coût environnemental, l'Écobalyse permet de comparer entre différents produits textiles, mais aussi, dans le futur, entre des produits de différents secteurs. Il sera possible de comparer l'impact d'un vêtement avec celui d'une plaquette de chocolat par exemple.

La dirigeante de Clear Fashion estime la méthode gouvernementale complémentaire à celle du Fashion Score développé par son entreprise. Ce dernier ajoute à la dimension environnementale, des aspects sociaux, de santé et d'impact sur les animaux. Des critères non pris en compte dans la méthode gouvernementale.

Pour l'instant, le déploiement du dispositif gouvernemental, sur les étiquettes des produits ou sur les sites Internet des fabricants, reposera en effet sur la base du volontariat des entreprises, au lieu d'être obligatoire comme initialement annoncé. À partir de 2026 cependant, n'importe quel acteur, notamment les associations de consommateurs, pourra générer par défaut les scores des vêtements, si la marque n'a pas réalisé elle-même la démarche. En cas de manque d'informations, le score généré se fondera alors sur les pires hypothèses possibles, afin d'inciter les entreprises textiles à plus de transparence.